



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agences en douane

Question écrite n° 12723

Texte de la question

M Jean-Claude Bois attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les craintes exprimées par les représentants des transitaires en douane de la région Nord - Pas-de-Calais. Ceux-ci redoutent en effet, du fait de l'Acte unique européen et de l'ouverture des frontières au 1er janvier 1993, une restriction de leur activité d'agence en douane. Ils doivent donc des maintenant se préparer à une reconversion d'une partie non négligeable de leur personnel et souhaitent pouvoir s'y préparer en étroite concertation avec l'administration des douanes. Il lui demande donc quelles sont les mesures envisagées afin d'accompagner ces professionnels du transport, qui constituent une importante activité économique régionale.

Texte de la réponse

Reponse. - L'achèvement du grand marché intérieur, prévu pour la fin de 1992, ne peut manquer d'avoir des repercussions sur les méthodes de travail de l'administration des douanes et l'activité des professionnels du transport et du dédouanement. Beaucoup d'incertitudes entourent encore les modalités pratiques et le calendrier selon lequel le projet de construction européenne entrera progressivement dans les faits. Un dispositif douanier reparti sur l'ensemble du territoire restera à l'évidence nécessaire pour assurer le contrôle du trafic commercial avec les pays tiers, amène à se développer, ainsi que les contrôles qui demeureront indispensables dans les échanges intracommunautaires en fonction du degré de réalisation de l'objectif d'intégration. C'est pourquoi il ne saurait être envisagé de supprimer la totalité des bureaux de douane dans les zones frontalières intracommunautaires. Un bon nombre d'entre eux devront être maintenus pour assurer la fonction de « bureaux intérieurs » de la Communauté, notamment dans les zones de forte densité industrielle et humaine telle la région Nord - Pas-de-Calais. Dans le but de préparer la nouvelle carte de dédouanement de la région, la concertation avec les professionnels, qui a d'ailleurs toujours existé, se poursuit afin de dégager des orientations communes concernant la localisation des services. Actuellement, elle est surtout axée sur le lancement du projet de création du centre international de Roncq - Neuville-en-Ferrain, auquel la douane est étroitement liée, et dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'année. Toutefois, les partenaires de la douane, professionnels du transport et commissionnaires en douane, doivent être conscients de ce que la nécessaire reconversion à laquelle ils devront se plier d'ici à 1993 ne dépend que très marginalement d'options propres à cette administration dont la mission est de prendre en compte les données de la vie économique et de s'y adapter, et non de les freiner ou de les contrarier.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12723

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2097